



GÉNÉRATION·S

ÉLU·E·S DE PARIS

DOSSIER DE PRESSE

**30 septembre,
1er, 2, et 3 octobre 2019**



CO-PRÉSIDENT•E•S



YVES CONTASSOT
Conseiller de Paris - 13e



LÉA FILOCHE
Conseillère de Paris - 19e

CONSEILLER•E•S DE PARIS



VIRGINIE DASPÉT
Conseillère de Paris - 20e



SANDRINE CHARNOZ
Conseillère déléguée
chargée de la petite enfance



CARINE PETIT
Conseillère de Paris - 14e
Maire du 14e arrondissement



PASCAL CHERKI
Conseiller de Paris - 14e



NATHALIE MAQUOI
Conseillère de Paris - 20e



FRÉDÉRIC HOQUARD
Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de la diversité de l'économie culturelle

Voeux déposés par les élu·es du groupe Génération•s

Vœu relatif au **soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles** dans le 17ème arrondissement

Vœu relatif au projet d'**extension et de transformation de la Gare du Nord**

Vœu relatif au manifeste « **Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale, et de transformation des territoires** »

Vœu relatif à la tolérance des affichages de **sensibilisation aux « féminicides »**

Vœu relatif à la situation des **personne exilé·es à Paris**

Vœu relatif aux **bus à hydrogène** en Ile-de-France

Vœu relatif aux **actions pour la qualité de l'air** en Ile-de-France et à Paris

RENTREE SCOLAIRE — Vœu relatif à la **pénurie d'enseignant·es** dans les établissements des premier et second degrés

RENTREE SCOLAIRE — Vœu relatif à la communication des **bacheliers non affectés** à l'issue de la procédure Parcoursup

Vœu relatif à la **Vache Bleue**



[COMMUNIQUÉ] **Émissions réelles des véhicules diesels** : la fin de l'hypocrisie

Voeux co-signés par les élu·es du groupe Génération•s

Vœu relatif à la dénomination « Westfield » du **Forum des Halles**

Relatif à l'accueil des **élèves en situation de handicap**, au métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), et à la mise en place des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Relatif au soutien de l'**association Droit à l'École**

Vœu pour la réouverture du **passage Mare-Cascades**



à chaud...



Frédéric Hocquard @Fredhoc · 20 sept.

J'ai signé cette tribune car je pense que la prévention et la réduction des risques est la politique la plus efficace face à la consommation de stupéfiant en milieu festif.



Overdose d'ecstasy en club : moins de répression, plus de prévention
Des politiques et des acteurs du monde de la nuit dénoncent les fermetures des établissements et demandent aux autorités de les aid...
 liberation.fr



Yves Contassot @Yves_Contassot · 21 sept.

Incompétence totale du [#PrefetdePolice](#) incapable de maîtriser quelques dizaines de provocateurs lors de la [#MarchePourLeClimat](#). Connaissance évidente pour la discréditer. Révélateur du mépris d'[@EmmanuelMacron](#) pour l'écologie. [@GenerationsMvt](#)



Léa Filoche @leafiloche · 11 sept.

Le [#gouvernement](#) organise l'asphyxie des [#urgences](#) en ne répondant pas aux revendications. Soutien aux professionnel.le.s, mobilisé.e.s depuis des mois ! [#urgencesengreve](#) [#soutienauxurgences](#) [#manif](#)



Sandrine Charnoz @SCharnoz · 24 sept.

Paris mobilisé pour mesurer et améliorer la qualité de l'air dans nos établissements [#Petiteenfance](#) : visite de la crèche verdun [#Paris19](#) qui expérimente le dispositif [@ventilairsec](#) [@UrbanLabParis](#)
[#PrioritePetiteenfance](#)
[#SemaineParisienneSanteEnvironnementale](#)



Frédéric Hocquard @Fredhoc · 18 sept.

[#PremiereVision](#) est le 1er salon à s'engager pour le développement d'une [#ModeEcoresponsable](#) avec des matières certifiées par 50 critères. Il a été présenté aujourd'hui au salon une étude démontrant l'appétence des consommateurs pour une mode écoresponsable et nous l'accompagnons



Léa Filoche @leafiloche · 19 sept.

Non, on ne veut plus [#stopfemicides](#) [#casuffit](#) [#urgences](#) [#femicides](#)
[@NousToutesOrg](#) [@osezlefeminisme](#) [@Fondationfemmes](#)



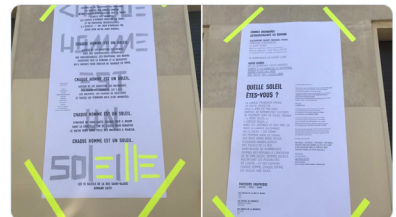
Virginie Daspet @VirginieDaspet · 18 sept.

Lancement de l'Appel à projets Politique de la ville. Merci aux nombreuses associations du 20e qui s'investissent et valorisent nos [#QuartiersPopulaires](#)



Nathalie Maquai @NathalieMaquai · 21 sept.

Journée du patrimoine à Saint-Blaise organisée par Pièces Montées. Un projet ambitieux pour révéler la place des femmes dans l'histoire ! Retrouvez leur programmation ici : [cie-piecesmontees.com/journees-du-ma...](#)

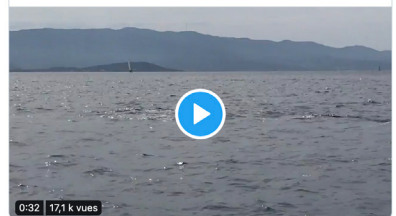


Yves Contassot @Yves_Contassot · 21 sept.

Très bonne nouvelle : les dauphins participent à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution générés par ces engins.

3 France 3 Corse @FTViaStella · 21 sept.

Le championnat de France d'endurance Jet Ski à Ajaccio a été interrompu peu après 11 heures. La raison, des dauphins qui ont fait leur apparition dans le golfe !





**Vœu relatif au soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles dans le 17ème arrondissement
présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu-es du groupe Génération-s**

Considérant les femmes de chambre, gouvernant-es et équipier-es de l'hôtel Ibis Batignolles, dans le 17ème arrondissement, deuxième plus grand Ibis en France et en Europe après celui de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, en grève depuis le 17 juillet 2019,

Considérant les conditions de travail pénibles, indignes et parfois illégales, comprenant par exemple des cadences imposées extrêmement difficiles de 3,5 chambres par heure, des salaires bas, et une rémunération à la tâche sans rémunération des heures supplémentaires,

Considérant également les enquêtes en cours pour harcèlements sexuel et moral, ainsi que les accusations de méthodes de gestion des ressources humaines sanctionnant les employé-es blessé-es ou malades, alors même que le travail effectué est fortement pénible et physique,

Considérant que l'ensemble du ménage de cet hôtel de 704 chambres, n'est effectué que par des salarié-es sous-traité-es par ACCOR via le groupe sous-traitant STN TEFID, qui définit les conditions de travail de ces 30 à 40 employé-es.

Considérant les revendications légitimes des grévistes soutenues par la CGT-HPE, parmi lesquelles la baisse des cadences de travail (à 2 chambres et demie par heure), l'embauche en direct par l'hôtel Ibis Batignolles (groupe ACCOR) et la fin de la sous-traitance, un panier repas à 7,24 €, remboursement à 100% des transports, etc.,

Considérant que les négociations sont au point mort entre STN TEFID et les grévistes et que le groupe ACCOR se prétend non concerné par l'affaire,

Considérant l'impact pour la Ville de Paris, actionnaire majoritaire de l'équipement public POPB – AccorHotels Arena, d'un scandale social de cette gravité touchant le groupe ACCOR,

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu-es Génération-s, le Conseil de Paris :

- **affirme son soutien aux revendications des salarié-es visant le droit à un travail digne et à vivre de son salaire, ainsi que l'égalité de traitement des salarié-es sous-traité-es et employé-es,**
- **demande au groupe STN et au groupe ACCOR de reprendre sérieusement le dialogue social avec les syndicats et le collectif, et d'accéder aux demandes légitimes des salarié-es,**
- **demande aux groupes ACCOR et STN de mener une enquête interne et de prendre des mesures afin de respecter les droits des travailleur-ses et de faire en sorte que les situations de harcèlement, de violences et d'abus sexistes, sexuels, ainsi que les discriminations ne se reproduisent pas dans leurs établissements.**

Projet d'extention et de transformation de la Gare du Nord

« La fonction primordiale d'une gare doit être d'accueillir et de fournir un espace d'attente et de circulation agréable, confortable et pratique à ses 700 000 usager·es journalier·es »

- La Ville de Paris doit maintenir son opposition au projet de la Gare du Nord actuel tant que sa configuration n'aura pas été revue en profondeur
- La Ville de Paris doit organiser une réunion publique sur le sujet afin d'informer les habitant·es, riverain·es, communes voisines et commerçant·es impacté·es pour recueillir leur avis.

**Vœu relatif au projet d'extension et de transformation de la Gare du Nord
présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s**

Considérant que la Gare du Nord est une des principales entrées de Paris et est une façade pour tous les voyageur·ses et visiteur·ses, qu'ils soient grand·es Parisien·nes ou internationaux·ales,

Considérant la valeur patrimoniale, architecturale et historique de la Gare du Nord, qui n'est manifestement pas respectée par ce projet, qui dégrade l'œuvre existante conçue par Jacques Ignace Hittorff en 1864, et classée aux Monuments historiques,

Considérant le projet d'extension et de restructuration de la Gare du Nord, porté par la SNCF Gares et Connexions associée à la société CEETRUS, filiale du groupe Immochan à travers la SEMOP Paris Nord 2024,

Considérant le contenu de ce projet, en termes de surface construite (5 étages, 50 000 m² de surface de plancher supplémentaire) et sa programmation composée principalement de commerces et de bureaux,

Considérant les différentes interventions et vœux s'opposant à ce projet exprimés au Conseil de Paris depuis les premières annonces de ce projet en 2018,

Considérant les différents arguments déjà développés lors de ces interventions, y compris par le groupe des élu·es Génération·s, au sujet des impacts de cette opération en phase chantier puis à long terme, sur le quartier et ses habitant·es, mais aussi sur le climat et la consommation d'énergie, la surdensification et la bétonnisation, l'équilibre économique des commerces alentours,

Considérant que ce projet va à l'encontre du rééquilibrage métropolitain vis-à-vis des territoires voisins, notamment ceux de Plaine Commune et de la Seine-Saint-Denis, territoires stratégiques en développement mais présentant encore de forts déséquilibres, et directement desservis par la Gare du Nord,

Considérant notamment le projet de salle de concert exploitée par le groupe international Live Nation, dont la taille déstabiliserait l'écosystème économique des salles de spectacles parisiennes,

Considérant les interventions de nombreux·ses architectes et expert·es urbanistes, réunis·es en collectif, publiées ces derniers mois dans la presse pour dénoncer les aspects architecturaux et urbains du projet, et notamment la tribune signée par Roland Castro et Jean Nouvel dans Le Monde du 3 septembre 2019,

Considérant l'objectif affiché par la SNCF d'améliorer les circulations des voyageur·ses et piéton·nes, alors que le projet prévu n'y dédie que 16% de la surface et rend au contraire les parcours plus longs, contraints et complexes, afin de forcer les voyageur·ses à déambuler dans la galerie commerciale à la manière des aéroports,

Considérant que la fonction primordiale d'une gare doit être d'accueillir et de fournir un espace d'attente et de circulation agréable, confortable et pratique à ses 700 000 usager·es journalier·es,

Considérant la mauvaise connexion et articulation du projet concernant l'ensemble des circulations douces,

Considérant la délibération DU 81 votée lors du Conseil de Paris d'avril 2019 relative à la participation de la SEMOP PN 2024 au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord,

Considérant le pouvoir de décision de la SNCF sur ce bâtiment qui lui appartient,

Considérant que le permis de construire devra être signé par l'État, et non la Ville de Paris,

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es Génération·s au Conseil de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris s'engage à maintenir son opposition au projet de la Gare du Nord actuel tant que sa configuration n'aura pas été revue en profondeur,**
- **la Ville de Paris organise une réunion publique sur le sujet afin d'informer les habitant·es, riverain·es, communes voisines et commerçant·es impacté·es pour recueillir leur avis.**



Vœu relatif au manifeste « Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale, et de transformation des territoires »

Présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s

Considérant les 34 centres sociaux et socioculturels, les 28 centres associatifs et les centres sociaux 6 gérés par la Caisse d'allocations familiales (CAF), présents sur le territoire parisien,
Considérant le rôle central qu'occupe un centre social sur un territoire, en termes de cohésion sociale, de transformation des territoires, et de modes de relations fructueuses, basées sur la coopération,
Considérant le soutien de la Ville de Paris pour les centres sociaux du territoire, formalisé par la charte départementale des centres sociaux associatifs parisiens, signée en 2005,
Considérant la diminution de l'engagement de la Caf dans le financement des centres sociaux,
Considérant le désengagement de l'État en zone politique de la ville,
Considérant que de nombreux territoires ne se saisissent pas encore de l'outil de solidarité et démocratie que représentent les centres sociaux,
Considérant le manifeste « Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale, et de transformation des territoires » proposé par la Fédération des centres Sociaux et Socioculturels de France, d'ors et déjà signé par des élu·es locaux,
Considérant que ce manifeste ce veut être un témoignage à tou·tes les élu·es locaux·ales, actuel·les ou futur·es, afin de leur faire part de l'intérêt que constitue la présence d'un centre social dans un quartier, un village, un territoire, aux côtés d'autres acteurs qui œuvrent avec eux à un « meilleur vivre local » toujours à entretenir et à renouveler,
Considérant que ce manifeste réaffirme que les collectivités locales ont besoin de services publics et de services aux publics de qualité, d'acteurs et d'interlocuteurs engagés au profit de l'intérêt général, mais aussi de lieux : où les gens soient accueillis ; où iels puissent se réfléchir et construire des démarches collectives ; où les forces vives et acteurs puissent se rencontrer et se concerter ; où les habitant·es soient considéré·es comme des personnes et des acteur·rices ; où les questions sociales et culturelles soient exprimées et mises en débat ; où l'on puisse se mettre autour d'une table, réfléchir ensemble et définir des stratégies.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es Génération·s, le Conseil de Paris, demande :

- à la Maire de Paris de signer le manifeste « Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale, et de transformation des territoires »,**
- aux Maires d'arrondissements de signer le manifeste « Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale, et de transformation des territoires ».**

Vœu relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux « féminicides »

présenté par Nathalie Maquoi, et les élu·es du groupe Génération·s
Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche

Considérant que des collectifs fédérant plusieurs associations et des militant·e-s féministes ont entrepris en septembre 2019 une campagne d'affichage pour sensibiliser les parisien·e-s aux questions de violences conjugales et de féminicides ;

Considérant l'intérêt général porté par les messages diffusés ("Elle le quitte, il la tue", "Salomé, 100e féminicide en 2019") et leur adéquation aux valeurs et engagements portés par notre équipe municipale et par la ville de Paris ;

Considérant l'engagement de la ville sur ces sujets : dévoilement des noms de victimes de féminicides sur la façade de l'Hotel de Ville, le travail mené avec l'association FIT pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles ;

Considérant les verbalisations reçues par les diffuseur·euse·s de ces messages à Paris, justifiées par l'objectif légitime que constitue la lutte contre l'affichage sauvage ;

Considérant la méprise consistant à assimiler ces verbalisations à une absence de soutien de la ville à la cause portée par ces associations et militant·e-s, lorsque notre équipe municipale et la ville s'engagent à leurs côtés, notamment par l'organisation de rassemblement sensibilisant aux féminicides et invitant le gouvernement à s'en préoccuper davantage ;

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élu·es du groupe Génération·s, Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- La Ville de Paris fasse preuve de tolérance sur ces campagnes d'affichage ;
- La ville de Paris puisse intervenir en soutien à ces collectifs par la diffusion de ces mêmes messages via les espaces et canaux de communication à sa disposition ;
- La ville de Paris continue d'autoriser des événements proposés sur ce thème comme elle l'a déjà fait, en lien avec diverses associations et collectifs.



GÉNÉRATION·S
ÉLU·E·S DE PARIS

Vœu relatif à la situation des personnes exilé·es à Paris

présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération.s

Considérant que le système mis en place par l'État, suite à la fermeture du centre humanitaire de la Chapelle, ne permet pas une prise en charge en temps réel, rapide et efficace,

Considérant le nombre alarmant et inégalé, de personnes à la rue, plus de 2 800 personnes actuellement dans les campements parisiens, très majoritairement des hommes,

Considérant la situation préoccupante de femmes enceintes ou nouvellement mère, sans suivi ni hébergement,

Considérant le travail remarquable des équipes de terrain de la ville, des associations et bénévoles,

Considérant que l'accroissement du nombre de personnes à la rue augmente les tensions entre migrant·es et travailleur·ses sociaux·ales, équipes déjà fortement sollicitées,

Considérant le nombre de places d'hébergement insuffisant à Paris et ailleurs sur le territoire français,

Considérant que le Dispositif National d'Asile est, lui aussi, insuffisant,

Considérant la volonté de la ville de Paris d'accompagner toute personne à la rue de manière inconditionnelle, qu'ils soient dubliné·es, débouté·es, demandeur·ses d'asile ou même statutaires,

Considérant l'implication et l'engagement de la Ville de Paris dans l'accompagnement de toute personne à la rue, afin de répondre aux besoins fondamentaux (nourriture et hygiène),

Considérant que la Ville de Paris doit régulièrement négocier avec l'État afin d'obtenir des co-financements, alors même que ces sujets relèvent de ses compétences régaliennes,

Considérant que l'État refuse certains co-financements comme cela est le cas de la halte humanitaire gérée par l'Armée du Salut dans le 18ème arrondissement,

Considérant les propos récents du Président de la République : «En prétendant être humaniste, on est parfois trop laxiste» et l'annonce récente d'un débat national sur l'immigration,

Considérant que les services de l'État appliquent sans aucune concession la loi « asile et immigration » de 2018.

Considérant que la « théorie de l'appel d'air » est sans fondement.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération.s, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris demande l'arrêt des transformations engagées dans les établissements spécialisés de jeunes sourds et de jeunes aveugles dans l'attente d'une véritable concertation, incluant pouvoirs publics, les personnels, leurs organisations syndicales, et parents d'élèves.**

- **Soit demandé la suspension du processus de transfert des INJS / INJA aux ARS (Agences Régionales de Santé), afin de permettre un réel temps de réflexion et dialogue social.**

- **Soit demandée la mise en place de la planification d'un calendrier de réunions de travail, étalé sur au moins six mois, avec le cabinet de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel.**



Vœu relatif à la Vache Bleue
présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s

Considérant que l'association artistique la Vache Bleue occupe depuis novembre 1993 les voutes N° 71 à 79 et 85 à 90 de la petite ceinture au niveau du 25 quai de l'Oise, biens appartenant à SNCF RÉSEAU ;

Considérant que l'association La Vache Bleue a toujours, depuis 1993, obtenu le renouvellement de sa convention d'occupation au motif que son projet artistique et culturel rentrait dans les objectifs du protocole signé entre la Ville de Paris et SNCF RÉSEAU, pour l'aménagement de la petite ceinture parisienne ;

Considérant que la dernière convention d'occupation accordée par SNCF RÉSEAU à l'association vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

Considérant que NEXITY PROPERTY MANAGEMENT, gestionnaire du patrimoine immobilier de SNCF RÉSEAU, pour répondre à l'association La Vache Bleue, se fonde sur « l'ordonnance Sapin n° 2017-562 du 19 avril 2017 qui oblige les propriétaires du domaine public à mettre en concurrence les diverses locations des biens pour lesquels l'occupation est en lien avec une activité économique », et s'apprête par conséquent à accorder la prochaine convention d'occupation sur des critères strictement économiques, donc commerciaux ;

Considérant que l'association la Vache Bleue contribue, par son activité et par sa forte implantation, depuis plus de 25 ans, au développement de la vie culturelle et artistique du quartier et de l'arrondissement avec une programmation nombreuse, diverse, vivante et ouverte à tous, dans des domaines tels que les arts plastiques, la musique et la poésie ;

Considérant que, par-delà les ateliers dans lesquels des artistes invités ou membres de l'association produisent leurs œuvres, l'association en ouvrant quatre voutes, associe chacun, non seulement comme spectateur·trice mais aussi comme créateur·trice ou programmeur·trice, et ce de manière gratuite ou avec une participation au prix associatif ;

Considérant que la valeur produite par une association culturelle et artistique telle que celle de la Vache Bleue ne saurait être estimée selon des critères strictement économiques ; qu'elle ne saurait être assimilée à une société commerciale ;

Considérant que l'implantation des artistes dans la ville est une richesse et d'autant plus dans nos quartiers populaires dès lors qu'elle favorise l'enrichissement, la connaissance, un savoir-faire, l'ouverture d'esprit et la création du tissu social ;

Considérant que la Mairie du 19ème arrondissement s'est déjà inquiétée de la situation de l'association la Vache Bleue en alertant les partenaires concernés dans la convention d'occupation ;

Considérant que la Ville de Paris s'efforce de maintenir et d'implanter des collectifs d'artistes garants de la diversité culturelle (La Main dans le 15ème, La Générale dans le 14ème, Le 100 dans le 12ème, Le 59 rue de Rivoli dans le 1er, Gare expérimentale dans le 19ème, etc.).

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s, le conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- Intervienne auprès de la SNCF Réseau sur la situation de la Vache Bleue afin que cette association poursuive ses activités,
- Demande que ce bâtiment conserve sa destination culturelle.



GÉNÉRATION·S
ÉLU·E·S DE PARIS

Vœu relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France et à Paris

présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s

Considérant les résultats édifiants de l'étude The Real Urban Emissions (TRUE) menée par l'ICCT, qui confirment scientifiquement l'impact extrêmement nocif des véhicules diesels sur la pollution de l'air (y compris de ceux conformes aux normes les plus récentes - Euro 5 et 6, classés Crit'Air 2) en démontrant que ces véhicules émettent en moyenne 6 fois plus de dioxyde de carbone (NOx) que les normes qu'elles sont censées respecter, et que ces émissions augmentent par ailleurs de manière alarmante lors des périodes de chaleur et canicule, provoquant de graves pics de pollution à l'ozone,

Considérant que le ministre de l'Économie envisage de classer les derniers diesels Euro 6 en Crit'Air 1,

Considérant que les diesels conformes aux normes Euro 5 et 6 représentent 63% des émissions routières de NOx à Paris,

Considérant l'urgence d'accélérer la diminution de la circulation des véhicules diesels, y compris Euro 5 et 6, dans la Métropole du Grand Paris,

Considérant alors que la ZFE intra-A86 doit être le plus vite possible soumise à verbalisations pour être respectée, avec le nécessaire financement de l'État pour la mise en place des contrôles,

Considérant par ailleurs, la différence énorme entre les différents constructeurs en termes de respect des normes,

Considérant que les contrôles des émissions des véhicules homologués selon les normes Euro ne sont pas effectués en conditions réelles, mais en laboratoire, et que le niveau réel des émissions montre que ces tests sont trop peu fiables et exigeants, qu'ils ne sont donc pas pertinents, appelant à une mise à jour régulière, un renforcement et une révision de ces normes Euro à l'aune des émissions réelles de ces véhicules,

Considérant que l'étude The Real Urban Emissions (TRUE) démontre également l'impact important des engins à deux et trois roues motorisés (catégorie L), dont les normes ont 10 ans de retard,

Considérant en effet que les véhicules motorisés à 2 et 3 roues répondant à la norme actuelle la plus exigeante, Euro 4, sont actuellement classés Crit'Air 1, alors qu'ils émettent en réalité autant de NOx qu'une voiture à essence Euro 2, classée Crit'Air 3 (et 10 fois plus de monoxyde de carbone que les voitures Euro 6),

Considérant que lors des pics de pollution, le contrôle de la circulation différenciée n'est pas effectué de manière satisfaisante et efficace, limitant très fortement l'effectivité et l'efficacité de cette mesure pourtant pertinente pour la santé des Parisien·nes,

Considérant par ailleurs, que la pollution due aux particules très fines et ultrafines, de diamètre inférieur à celui des PM 2,5, reste encore peu connue, peu étudiée et mesurée, alors que l'ANSES a présenté un rapport alertant sur les dangers extrêmement inquiétants qu'elles représentent,

Considérant les niveaux alarmants de pollution, notamment aux particules fines dans les sous-sols des trains et métros grand-parisiens, menaçant la santé des travailleurs, des usagers, et accentuant la pollution de l'air extérieur parisien via les rejets d'air pollué par les bouches d'aération,

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération·s, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Région Ile-de-France remette en place la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution, qu'elle a remplacé par un « forfait anti-pollution » inefficace, au tarif rédhibitoire,**
- **Que l'État et la Région Ile-de-France renforcent massivement les moyens financiers alloués à l'aide au changement de véhicule et à l'investissement dans les transports en commun, et s'engagent à respecter le calendrier du Grand Paris Express,**
- **Que la Maire de Paris, conjointement avec la Métropole du Grand Paris, interpelle le gouvernement pour exiger son engagement à favoriser et fournir les moyens nécessaires à la mise en place du télécontrôle automatique des plaques d'immatriculation pour le contrôle du respect de la ZFE et de la circulation différenciée à l'horizon fin 2020 au plus tard,**
- **Que la Ville interpelle dans le même temps le gouvernement pour s'opposer au classement en catégorie Crit'Air 1 de tout véhicule diesel, et demander une amélioration du système de catégories Crit'Air au regard des émissions réelles des véhicules, en incluant la juste catégorisation des véhicules 2 et 3 roues, ainsi qu'une intensification du dialogue avec les constructeurs,**
- **Que la Ville affirme au gouvernement la nécessité d'améliorer et de raffermir les contrôles des émissions des moteurs de véhicules routiers, notamment avec des contrôles effectués en conditions réelles, non en laboratoire et de les mettre à jour régulièrement ; ainsi que d'une révision et d'un renforcement des normes Euro à l'aune de ces émissions réelles.**
- **Que la Préfecture de Police s'engage à contrôler effectivement et efficacement la circulation différenciée, en y dédiant les moyens humains, financiers et technologiques nécessaires,**
- **Que soient adaptés les dispositifs actuels de prévention et réaction aux épisodes et pics de pollution à l'aune des nouvelles connaissances apportées par les études récentes (notamment au sujet des épisodes de fortes chaleurs, ainsi que de l'impact des véhicules motorisés à deux et trois roues)**
- **Que tous les acteurs concernés, en premier lieu l'État via l'ANSES, la Région et Ile-de-France Mobilités, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris puissent partager les informations et coordonner les actions en termes de recherche et prévention sur les particules ultrafines, et leurs impacts sur la santé en zone dense.**

Rentrée scolaire 2019

Vœu relatif à la pénurie d'enseignant·es dans les établissements des premier et second degrés

présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération.s

Considérant la priorité que représente la réussite éducative des jeunes parisiennes et des jeunes parisiens,

Considérant la pénurie alarmante d'enseignant·es en France dans les établissements du premier et du second degré, dès ce début d'année scolaire,

Considérant que cette situation est connue du rectorat et de la communauté éducative depuis plusieurs mois,

Considérant les mauvais résultats du dernier concours de recrutement d'enseignant·es et le nombre élevé de postes non pourvus en 2019, impliquant de fait une situation préoccupante sur le territoire parisien,

Considérant que, face à cette situation de pénurie, l'Éducation Nationale a recours à des personnels contractuels pour assurer les enseignements dans les établissements victimes de cette pénurie,

Considérant les chiffres remontés dans les académies limitrophes et la situation critique observée en Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis,

Considérant le manque de visibilité face à l'ampleur de ce problème à Paris, dû à une absence de communication sur ce sujet de la part du Rectorat de Paris,

Considérant les différents vœux adoptés en Conseil de Paris demandant au Rectorat de communiquer sur ces données, demandes aujourd'hui sans réponse.

Considérant la situation comme urgente, un mois après la rentrée scolaire, que représente l'absence d'enseignant·es et l'inquiétude qu'elle peut susciter auprès des jeunes parisien·nes et de leurs parents.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération·s, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Demande au rectorat la communication des chiffres mesurant l'ampleur de la pénurie d'enseignant·es sur le territoire parisien et le cas échéant le nombre de contractuels.**



Vœu relatif à la communication des bacheliers non affectés à l'issue de la procédure Parcoursup

présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération.s

Considérant le baccalauréat comme le passeport d'entrée dans l'enseignement supérieur ;

Considérant la conférence de presse du 20 septembre 2019 de la ministre de l'enseignement supérieur, Madame Frédérique Vidal, et l'annonce d'un nombre de 1175 bacheliers restés sans affectation à l'issue de la procédure Parcoursup ;

Considérant que ce chiffre représente 0.18% des lycéen·nes ayant confirmé un vœu et qu'il est en constante augmentation ;

Considérant que ces élèves ne trouvent pas de place dans les établissements parisiens, alors même qu'ils souhaitent poursuivre leur scolarité ou leurs études ;

Considérant qu'il est intolérable que certain·es élèves prennent des mois de retard dans leur formation parce qu'ils rencontrent des difficultés à trouver un établissement qui puisse les accueillir ;

Considérant que les étudiant·es provenant de filières professionnelles et technologiques sont les plus impacté·es ;

Considérant la différence de traitement observée et l'absence d'égalité face aux études dont font les frais les plus fragiles socialement ;

Considérant la logique méritocratique avec laquelle le gouvernement traite la jeunesse, notamment à Paris ;

Considérant le vœu relatif aux algorithmes locaux de Parcoursup déposé en conseil de Paris rappelant l'opacité de la plateforme autour du mode d'affectation des lycéennes et lycéens dans le supérieur, et les critères discriminants que comprennent ses algorithmes ;

Considérant l'absence de visibilité sur le nombre de jeunes n'ayant pas d'inscription sur Paris et la procédure d'accompagnement des rectorats dont ils vont pouvoir bénéficier pour trouver une solution ;

Considérant que cette situation est le fruit du sous-investissement du gouvernement pour faciliter l'entrée et la réussite de toutes et tous dans l'enseignement supérieur ;

Considérant que le gouvernement préfère généraliser la sélection plutôt que de réinvestir dans l'université.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération.s, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Demande au rectorat la publication de données claires sur la situation des jeunes parisien·nes non admis·e ainsi que sur le suivi de leurs dossiers**
- **Réaffirme son opposition à la sélection à l'entrée de l'université et son attachement à ce que chaque jeune puisse étudier, dans la filière de son choix.**



Vœu relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France

présenté par Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·es du groupe Génération-s

Considérant l'entrée en service la 2ème semaine de septembre, sur la ligne 264, entre Versailles et Jouy-en-Josas des deux premiers bus à hydrogène de France, destinés à être expérimentés, avant le lancement d'expérimentations plus importantes à Pau et dans le Pas-de-Calais,

Considérant l'amélioration significative que représentent ces bus par rapport aux moteurs notamment diesels mais également gaz, en termes d'émissions de polluants par les moteurs au point d'utilisation, celles-ci étant quasiment nulles, abrasion des pneus et freins mises à part,

Considérant que la recharge en hydrogène de ces bus s'effectue cependant à la station du groupe gazier Air Liquide à Loges-en-Josas (78), que l'hydrogène qui y est fourni est issu du reformage de méthane d'origine hydrocarbure, et que ce procédé est donc fortement consommateur de ressources fossiles et émetteur de CO2,

Considérant qu'il existe une technique alternative fonctionnelle de production d'hydrogène qui consiste en une électrolyse, n'utilisant que de l'eau et de l'électricité, qui peut être issue de sources d'énergie 100% renouvelables, permettant ainsi de stocker les surplus de productions et de pallier à l'intermittence de ces sources d'énergies,

Considérant que cet hydrogène « écologique » ou « vert », à l'empreinte carbone réellement nulle, est déjà fourni par certaines stations en France et que cette technologie a notamment été choisie pour être utilisée par la première ligne de bus à hydrogène à Pau,

Considérant qu'au-delà de la pollution de l'air, l'urgence climatique est une priorité en soi, et qu'il est dans ce cadre nécessaire de systématiquement évincer les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables et d'éliminer les émissions de dioxyde de carbone,

Considérant le coût d'investissement que représentent ces bus à hydrogène pour la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités, ainsi que le caractère expérimental de l'opération pour une durée de 7 ans,

Considérant l'objectif annoncé d'Ile-de-France Mobilités de viser «une flotte de bus 100% propres» en 2029,

Considérant que l'approvisionnement en carburant issu de ressources fossiles des bus actuellement en expérimentation empêche de les considérer comme complètement « propres » au regard de leur impact sur le climat,

Considérant l'importance de soutenir le développement de l'hydrogène vert comme carburant alternatif porteur de solutions pour la pollution de l'air et le climat dans toutes les villes de France, et ce, prioritairement à celui de l'hydrogène issu du méthane,

Sur proposition de Léa Filoche, d'Yves Contassot et des élu·es Génération-s, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris demande que :

- **La Région s'engage à passer à un approvisionnement en hydrogène d'origine renouvelable pour les bus expérimentaux d'ici 3 ans au maximum, soit avec les bus existants soit au moyen de bus supplémentaires, afin d'en tester également les performances et conditions d'exploitation, et dans l'optique du soutien au développement de la filière d'hydrogène « vert »,**

- **Ile-de-France Mobilités privilégie les technologies et énergies les moins émettrices de gaz à effet de serre dans le cadre de sa stratégie d'évolution vers des transports collectifs propres, dans un objectif global d'atteinte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau régional et national et de sortie des énergies fossiles.**

[COMMUNIQUÉ] Émissions réelles des véhicules diesels : la fin de l'hypocrisie

Communiqué

11 septembre 2019



Émissions réelles des véhicules diesels : la fin de l'hypocrisie

Les résultats de la nouvelle étude The Real Urban Emissions (TRUE), menée par l'ICCT en partenariat notamment avec la Ville de Paris, sonnent le glas des mensonges et arrangements des constructeurs automobiles diesels, qui coûtent la vie à des milliers de personnes. Face à ce lobby puissant, les collectivités et les citoyen·nes ont les preuves nécessaires pour agir résolument contre la pollution de l'air. Ni l'État, ni l'Union Européenne, ne peuvent plus désormais fermer les yeux.

Les enseignements de ces mesures inédites en circulation réelle sont sans appel pour les véhicules diesels aux normes les plus récentes - Euro 5 et 6, classés Crit'Air 2. Leurs émissions réelles d'oxyde d'azote (NOx) sont en moyenne 6 fois supérieures aux normes, contrôlées seulement en laboratoire, et représentent 63% des émissions routières de NOx à Paris !

L'État et l'UE doivent cesser de se plier aux desiderata du lobby du diesel ! Il est incompréhensible que le ministre de l'Économie envisage de classer les plus récents véhicules diesels Euro 6 en Crit'Air 1.

Avec 1100 morts prématurées dues uniquement au non-respect des normes européennes, les citoyen·nes et habitant·es de Paris et du Grand Paris, certain·es captif·ves de leur voiture, subissent la double peine de la dégradation de leur santé, et des contraintes que font peser sur eux·elles les mesures anti-pollution. **Ce sont eux·elles, et avant tout les plus modestes, les premières victimes des tricheries et manipulations des constructeurs automobiles.**

Nous, élu·es du groupe Génération-s au Conseil de Paris, affirmons la nécessité d'une prise de conscience et d'actions rapides, sans lesquelles nous continuerons à faire le jeu des lobbies.

Au niveau européen d'abord, il est indispensable que les contrôles de respect des normes d'émissions soient renforcés, mis à jour régulièrement et **effectués en conditions réelles, et non en laboratoire**. Les normes doivent, elles aussi, être révisées.

Au niveau national, **le classement Crit'Air doit être amélioré** et mis en cohérence, **en prenant notamment en compte les émissions des deux et trois-roues motorisés** dans un souci d'efficacité et d'équité avec les voitures.

Avant tout, **l'État et la Région doivent renforcer massivement les moyens financiers alloués à l'accompagnement des habitants dans la transition des transports**. Afin de faciliter les déplacements propres des Franciliens, le calendrier du Grand Paris Express doit être à tout prix respecté. **Le développement des transports en commun doit s'accélérer, et l'aide au covoiturage être améliorée.**

Au niveau du Grand Paris, **il est urgent de garantir rapidement l'application effective de la ZFE intra-A86**, dès 2020, avec le nécessaire financement de l'État pour l'installation de contrôles. Une réflexion sur les deux et trois-roues motorisés polluants autorisés jusqu'à 2030 sera nécessaire.

Enfin, les résultats en situation de canicule viennent préciser les actions à mettre en place par la Ville de Paris et la Préfecture de police pour éviter les situations de crise et permettre la résilience au changement climatique. Il faut envisager la **mise en place exceptionnelle et préventive de la circulation différenciée** en cas d'épisode de fortes chaleurs, et renforcer les interdictions de circulation des véhicules les plus polluants en prévision des pics de pollution, y compris des deux et trois roues motorisés. La gratuité des transports en commun lors des pics de pollution doit être remise en place (remplacée par Valérie Pécresse par un « forfait anti-pollution » à 3,80€).

Westfield
LES 4 TEMPS

Westfield
FORUM DES HALLES

Westfield
CHODOV

Westfield
VÉLIZY 2

Westfield
PARLY 2

Westfield
MALL OF THE NETHERLANDS

**« Le « naming »
est un recul
culturel et un
empiètement du
privé sur l'espace
public »**

Westfield
MALL OF SCANDINAVIA

Westfield
HAMBURG

Westfield
LES 4 TEMPS

Westfield
FORUM DES HALLES

Westfield
CHODOV

Westfield
VÉLIZY 2

Westfield
PARLY 2

Westfield
MALL OF THE NETHERLANDS

Vœu relatif à la dénomination « Westfield » du Forum des Halles
Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche
Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·e·s Génération·s au Conseil de Paris

Considérant la récente dénomination « Westfield » du Forum des Halles ; Considérant que le centre commercial du Forum des Halles est le premier centre commercial de France avec une fréquentation de près de 50 millions de personnes par an ;

Considérant l'opération d'ampleur menée par « Westfield » afin de s'implanter massivement dans le paysage commercial français avec sept centres commerciaux rebaptisés en Ile-de-France ;

Considérant que « Westfield » est une marque détenue par le groupe Unibail, gestionnaire du centre commercial du Forum des Halles ;

Considérant l'emprise grandissante des marques sur notre ville ;

Considérant les trop nombreuses opérations de « naming » constatées à Paris ces dernières années, singulièrement dans le domaine du sport, avec des opérations de « naming » actuelles ou futures, sur le Palais Omnisport de Paris-Bercy, le stade Jean Bouin ou encore la future Arena 2 ;

Considérant que les bâtiments de notre ville sont, par leurs emplacements, par leurs dénominations, des vecteurs de mémoire, de valeurs et d'inspiration ;

Considérant l'importance accordée par la Mairie de Paris au patrimoine et au travail de mémoire pour les futures générations de parisiens ;

Considérant que le « naming » prive la ville de toute possibilité d'accorder le nom d'une personnalité et de faire vivre sa mémoire ;

Considérant l'action de la ville en faveur de la féminisation des dénominations et de l'espace public ;

Considérant que le « naming » est un recul culturel et en empiètement du privé sur l'espace public ;

Considérant que ces opérations de « naming » qui se multiplient dans notre ville sont la conséquence à terme, des choix de gestion de la ville et des investisseurs privés ;

Considérant que la volonté de la ville d'apaiser l'espace public passe par une réduction de la place de la publicité ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, Léa Filoche, Yves Contassot et les élu·e·s Génération·s, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La ville de Paris demande à Unibail de revenir sur leur décision d'appeler le forum des halles, « Westfield »**
- **La ville de Paris applique strictement le règlement local de publicité afin que l'espace public ne soit pas envahi par la publicité,**
- **La ville de Paris s'oppose à toute opération de « naming » lorsque son aval est requis**
- **La ville de Paris mette en place un dispositif afin de s'assurer que les opérateurs partenaires de la ville n'aient pas recours à des opérations de « naming »**

Vœux rattachés à la délibération DASCO 108

Communication sur la rentrée des jeunes, des enfants, des familles parisiennes

Relatif à l'accueil des élèves en situation de handicap, au métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), et à la mise en place des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)
Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu-e-s du Groupe communiste-front de gauche
Et par Carine Petit, Nathalie Maquoi et les élu-e-s du Groupe Génération-s

Considérant le vœu relatif au service public de l'école inclusive dans le cadre l'école de la confiance, adopté le 16 septembre 2019 par le Conseil du 14e arrondissement ;

Considérant le vœu relatif à la déprécarisation du métier d'accompagnant-e d'élèves en situation de handicap et à l'inclusion scolaire adopté à l'initiative du Groupe communiste en septembre 2018, demandant de « faire sortir les AESH de la précarité », d'« augmenter leurs quotités horaires et de privilégier les temps pleins », ainsi que de mettre en place « des perspectives de carrière qui pérenniseront l'emploi » ;

Considérant que la loi « sur l'école de la confiance » ne prévoit aucun statut réel aux AESH qui ne pourront accéder à un CDI qu'après 6 années de CDD et qu'elle n'a pas proposé de mesures à la hauteur pour revaloriser ce métier ;
Considérant la mise en place de 27 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sur l'académie de Paris, conséquence de la loi « pour une école de la confiance » imposée par le Ministre Blanquer et mis en place par les circulaires n° 2019-088 du 5-6-2019 et n° 2019-090 du 5-6-2019, relatives à l'école inclusive et à la gestion des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap ;

Considérant que la circulaire sur les missions des AESH ne limite plus le nombre d'élèves suivi-e-s par un-e AESH, alors qu'auparavant un-e AESH ne pouvait avoir la charge que de trois élèves au maximum ;

Considérant qu'avec la mise en place des PIAL, les AESH pourraient être amené-e-s à intervenir dans le premier et dans le second degré, y compris dans une même journée ;

Considérant que les AESH pourraient voir leur emploi du temps évoluer plusieurs fois au cours de l'année scolaire ;
Considérant que c'est désormais le responsable du PIAL qui arrête les emplois du temps des AESH et qui détermine la quotité horaire de leurs interventions auprès des élèves concernés ;

Considérant que cette nouvelle organisation favorise la mutualisation des aides humaines au détriment des accompagnements individuels ;

Considérant que ces mesures génèrent une flexibilité accrue qui va à l'encontre d'un suivi régulier et stable dont ont particulièrement besoin les élèves en situation de handicap pour la réussite de leur année scolaire ;

Considérant que l'on peut craindre, du fait du manque d'AESH, que cette nouvelle organisation ne consiste qu'à gérer au mieux la pénurie de moyens humains pour accompagner les élèves ;

Considérant que la rentrée a effectivement été très chaotique tant pour certains élèves en situation de handicap qui, n'ayant pas d'accompagnant-e-s, se sont parfois vu refuser l'entrée à l'école, que pour les accompagnant-e-s qui n'ont pu signer leur contrat que très tardivement, générant beaucoup d'anxiété chez les familles et les élèves ;
Considérant que cette désorganisation administrative se répète depuis de nombreuses rentrées scolaires et résulte notamment du manque d'outils disponibles pour coordonner le travail de toutes les parties prenantes ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche, et de Carine Petit, Nathalie Maquoi et des élu-e-s du Groupe Génération-s, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris plaide auprès de l'Académie pour qu'elle se dote des outils administratifs nécessaires permettant de coordonner les différents acteurs dans l'intérêt des familles ;
- la Ville de Paris demande la suppression des PIAL qui ne permettront pas d'améliorer l'accompagnement des élèves ;
- la Ville de Paris plaide à nouveau auprès du Gouvernement pour qu'il prenne rapidement des mesures permettant de déprécariser le métier des AESH (amélioration salariale, création d'une filière professionnelle en formation initiale et d'une formation continue conséquente, modification du déroulement de carrière et titularisation).



Relatif au soutien de l'association Droit à l'École

Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, et les élu-e-s du Groupe communiste-front de gauche

Et par Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et les élu-e-s du Groupe Génération-s

Considérant le vœu adopté par le Conseil du 20^e arrondissement le 17 septembre 2019 ;
Considérant que le droit d'aller à l'école figure dans la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 et signée par la France en 1990 ;
Considérant l'action de l'association Droit à l'école, située au 130 boulevard de Belleville, axé sur l'accueil et la préparation à la scolarité des jeunes isolés étrangers en attente de reconnaissance de minorité ;
Considérant que la Convention Internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire, stipule aux articles 28 et 29 que l'éducation des enfants est un droit, et que la circulaire de l'Éducation Nationale n°2012_141 de 2012 précise que « l'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soit leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieurs » ;
Considérant que depuis plusieurs années, Droit à l'école a accompagné plusieurs centaines d'adolescents et délivré des milliers d'heures d'enseignement à des jeunes qui ont pu obtenir une progression dans leurs résultats scolaires spectaculaires par la suite ;
Considérant que Droit à l'école s'appuie sur différentes associations d'aide aux jeunes isolés étrangers (TIMMY-Team Mineurs Exilés, Paris d'Exil), et RESF pour aider ces jeunes ;
Considérant l'assiduité, la motivation et la soif de réussite de ces adolescents exemplaires malgré leurs conditions de vie très précaires, à la rue ou hébergés dans des réseaux d'hébergeurs solidaires ;
Considérant que depuis début 2015, suite à la mise en place d'un dispositif de mise à l'abri massive de jeunes isolés étrangers sans abris scolarisés à Paris, l'accès à la formation est refusé aux jeunes en attente de reconnaissance de minorité, alors que le CASNAV les scolarisait systématiquement sans attendre l'évaluation de leur minorité avant 2015 ;
Considérant que les associations et certaines structures sociales alertent depuis 4 ans sur le nombre croissant et très préoccupant de jeunes isolés en errance, sans repère, dans les rues de la capitale, en lien avec le manque de dispositif de prise en charge ;
Considérant que ces temps quotidiens d'étude et d'ouverture culturelle sur la société française répondent d'une part à leur réelle assiduité et motivation à s'instruire et permettent, d'autre part, de les préserver des dangers de la rue ;
Considérant l'investissement de nombreux bénévoles de l'association et des enseignant-e-s à la retraite qui assurent une vingtaine d'heures par semaine (alphabétisation, mathématiques, préparation au DELF, aux tests d'orientation ...) et développent également des projets éducatifs (parcours culturels et artistiques, projets théâtre et radio) ;
Considérant que ces cours sont dispersés dans divers locaux de Paris souvent peu adaptés (bar du théâtre de la Cité Universitaire, bibliothèques Couronnes Oscar Wilde et Louise Michel, centre d'animation Clavel...) ;
Considérant que cette disparité des lieux d'activité limite les projets pédagogiques de par l'absence d'ancrage géographique ;
Considérant la nécessité pour l'association de s'ancrer dans un lieu unique pour optimiser les conditions d'apprentissage et pour permettre aux jeunes de ne plus se sentir relégués, et de considérer ce lieu comme une école-relais, en attendant d'être inscrits par l'académie de Paris ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche et de Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et des élu-e-s du Groupe Génération-s, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- soit mis à disposition de l'association pour une durée de 8 à 24 mois (pouvant être un bail précaire) dans l'Est parisien :**
 - Un local équivalent de deux salles de classes (environ 2 X 25 -30 m²) pouvant accueillir une trentaine de jeunes ;**
 - Un local fermé pour y entreposer les ordinateurs et le matériel pédagogique.**



**déposé par Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris,
Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe Communiste - Front de Gauche,
Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et les élu.e.s du groupe Génération.s**

adopté par le Conseil du 20e arrondissement

Considérant qu'entre le 38-40, rue de la Mare et le 37-39, rue des Cascades dans le 20e arrondissement, la liaison piétonne qui traverse actuellement une résidence HLM de Paris-Habitat dans le sens de la pente ;

Considérant qu'historiquement ce projet même de l'ensemble de cette résidence a été négociée en 1996 entre les associations du quartier et l'OPAC d'alors, avec engagement sur l'allègement de la densité des immeubles, sur la création d'un jardin ouvert au quartier autour du Regard patrimonial de la Roquette et sur le maintien de l'ouverture au public du passage piéton existant ; le permis de construire et les travaux réalisés en témoignent. Mais l'OPAC a fermé ce passage piéton à la fin des travaux en 2003 et Paris Habitat refuse depuis son ouverture ;

Considérant l'inscription de la liaison piétonne au PLU ;

Considérant que cette inscription appelle à l'aboutissement de sa mise en œuvre par la Ville ;

Considérant le respect dû par Paris Habitat des engagements pris en 1996 devant les habitant.e.s et acteurs.trices du quartier à ouvrir au quartier le passage et le jardin créé autour du Regard patrimonial de la Roquette ;

Considérant que l'usage de cette liaison répond à un besoin quotidien intergénérationnel des habitant.e.s, usager.e.s et visiteurs.euses de ce secteur de Belleville, pour rejoindre les écoles, le marché Pyrénées, la bibliothèque Couronnes, le centre médical Couronnes, etc., et des touristes piétons pour découvrir ce quartier riche notamment de son Histoire de l'eau ;

Considérant que sa fermeture oblige les écolier.e.s et collégien.ne.s à emprunter chaque jour les rues étroites et dangereuses des Cascades et de Savies pour rejoindre notamment l'école de la rue de la Mare contiguë à la résidence, l'école maternelle de la rue des Couronnes et le collège J. B. Clément, rue Henri Chevreau, et les prive d'une liaison piétonne protégée et sécurisée ;

Considérant qu'elle est le chaînon manquant dans la liaison piétonne allant de la rue des Pyrénées à la Petite Ceinture qui permet de traverser le quartier par un parcours protégé de la circulation automobile ;

Considérant que les citoyen.ne.s de ce secteur continuent à témoigner de la demande d'ouverture comme le prouvait déjà la pétition de 2015 signée massivement par 1 620 personnes ;

Considérant qu'elle entre dans le développement des relations et rencontres paisibles et conviviales entre habitant.e.s d'un quartier ;

Considérant que l'ouverture de cette liaison correspond à la volonté parisienne de développer la piétonisation, les circulations douces de plus en plus nécessaires à Paris, les déplacements à l'abri des voitures, les zones vertes ouvertes aux habitant.e.s, la participation citoyenne, le «vivre ensemble» dans les quartiers ;

Considérant que Paris souhaite favoriser les îlots et les parcours de fraîcheur et faire des aménagements pour répondre au réchauffement climatique ;

Considérant que cette liaison piétonne contribuerait à ouvrir un parcours de fraîcheur à travers un espace végétalisé et réduirait ainsi le temps de parcours et permettrait d'éviter des axes très ensoleillés ;

Considérant que des solutions d'aménagement, partagées par le quartier, existent afin de garantir le respect de la tranquillité et de la sécurité des locataires riverains : fermeture la nuit de cette liaison piétonne, réalisation d'une grille végétalisée protégeant les plus proches locataires du passage ;

Considérant l'existence de nombreuses conventions entre la Ville et diverses congrégations, associations ou administrations, pour la gestion par la Ville d'espaces «privés» ouverts aux habitant.e.s ;

Considérant que la présence d'un jardinier au jardin des Petites Rigoles qui vient d'ouvrir à proximité immédiate pourrait en faciliter l'entretien et la fermeture ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du vœu relatif à la réouverture du passage Mare-Cascade lors du Conseil de Quartier Belleville du 10 septembre 2019.

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe communiste - Front de gauche, de Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil de Paris émet le vœu que:

- la réouverture au public, en journée et tous les jours de la semaine, du passage piéton Mare Cascades à la demande du quartier ;
- la concrétisation de la liaison piétonne au PLU et des engagements d'ouverture au public pris avec le quartier par la Ville et Paris Habitat ;
- la rédaction et la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'une convention entre la Ville et Paris Habitat en associant démocratiquement les citoyen.ne.s et acteurs.trices du quartier aux modalités de cette gestion.

CONTACTS PRESSE

Téo Faure
0635343439 • teo.faure@paris.fr

generation-s-paris.fr

